Conformément à la mission qui m'avait été confiée lors de l'assemblée générale du comité du cher de judo et D.A. du 18 mai 2022, je soussigné, Jacques Salmon, licencié à la Fédération Française de judo et D.A. M14121961SALMO01, déclare avoir procédé à la vérification des comptes annuels du comité, mercredi 26 avril 2023 à la maison des sports du Cher, en présence de Denis Chêne, son président, et de Lætitia Lacheny, secrétaire comptable de la ligue CVDL Judo.

La période vérifiée concerne l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

J'ai constaté que le compte de résultats est désormais présenté selon la norme de l'ANC de 2018, différente, et moins détaillée que l'ancienne présentation.

J'ai vérifié :

- les mouvements de la caisse en espèces dont le solde au 31/12/2022 est de 0 €,
- la déclaration d'abandon des frais de déplacements d'un bénévole de 2 711 €,
- le rapprochement bancaire de l'unique compte courant du comité,
- divers justificatifs tant de dépenses que de recettes, et notamment la subvention du conseil départemental du cher,
- le bilan général au 31/12/2022 de 91 271 €,
- le résultat excédentaire de l'exercice de 3 876 €.

J'ai suggéré au président d'œuvrer pour tenter à l'avenir de valoriser le bénévolat.

Je n'ai constaté aucune anomalie significative dans les comptes qui vous sont présentés et par conséquent, suis favorable au passage au vote du rapport financier.

Jacques Salmon